



un usufruitier peut-il rester bailleur ?

Par **Ana-P**, le **23/08/2019** à **20:08**

Bonjour,

Mon propriétaire bailleur a fait donation de l'appartement que j'occupe après me l'avoir loué, et en reste usufruitier.

Est-il toujours le bailleur en tant qu'usufruitier ou c'est le nu-propiétaire qui l'est devenu ?

Doit-il me prévenir de ce transfert de propriété de manière formelle ?

D'avance merci de bien vouloir m'éclairer

Par **fabrice58**, le **23/08/2019** à **21:10**

Bonsoir,

seul l'usufruitier peut mettre un bien en location (il est seul à avoir l'usage et pouvoir recueillir les fruits du bien). Il n'a pas à vous en informer puisque cela ne change rien à vos relations.

cdt

Par **janus2fr**, le **24/08/2019** à **09:45**

Bonjour,

Sujet ouvert 2 fois, je ferme ici...